

## La production Bovins lait

**Les investissements financés en crédit-bail sont-ils retraités dans le calcul de l'EBE et pris en compte dans l'endettement des exploitations ?**

Non, les investissements financés en crédit-bail ne sont pas retraités dans le calcul de l'EBE.

Ils passent en charges et donc interviennent avant l'EBE : ils modifient le critère d'efficacité économique EBE/Produit Brut et ont un impact sur le bilan.

Il n'y a par contre pas d'impact sur l'analyse du poste des charges de mécanisation quand celui-ci comprend les amortissements.

**Quel est l'indicateur ou quels sont les indicateurs clés pour mesurer si un niveau d'investissement met en danger ou non l'exploitation ?**

On se base sur l'utilisation de l'EBE (Excédent Brut d'Exploitation), qui doit permettre de couvrir les annuités et l'autofinancement, les prélèvements privés, et idéalement d'offrir une marge de sécurité en trésorerie.

Quand dans les calculs prévisionnels, l'EBE potentiel ne permet plus de couvrir les prélèvements privés souhaités et les annuités à venir, les investissements envisagés mettent en danger l'exploitation.

**Quel est le niveau de revenu moyen par UTAF retenu dans le calcul de prix d'équilibre ?**

C'est le prix de revient qui se base sur une rémunération forfaitaire.

Nous avons présenté ici le prix d'équilibre qui lui se base sur les prélèvements réalisés.

Sur 2020, nous prévoyons un niveau de prélèvements privés à 48 000 € pour 2 UMO.

**Le CNIEL a publié un prix de revient 2019 à 403 € / 1 000 L en "conventionnel", supérieur en bio et en zone montagne / AOP.**

**Comment justifiez-vous que le niveau de 364 € présenté (avec -7 €) soit "rémunérateur"?**

Le CNIEL présente des données nationales alors que la situation laitière française est très contrastée. Nous présentons des données adaptées au département de Saône-et-Loire. Le CNIEL présente un prix de revient, avec une rémunération forfaitaire du travail et des capitaux engagés. Nous nous basons plus sur un prix d'équilibre, véritable reflet de la trésorerie de l'exploitation.

Nous présentons des prévisions pour 2020 et nous n'avons peut-être pas assez insisté sur les résultats 2019. Avec un prix du lait de 371€/1000l, le revenu moyen par UTAF est de 25 000 €, équivalent à 1,7 SMIC. Les moyennes cachent souvent de grandes disparités. Ainsi, 40% des exploitations ont un revenu moyen supérieur à 30 000 € par UTAF, donc supérieur à 2 SMIC.

**Savez-vous comment les exploitations laitières du département de Saône et Loire se situent en terme de productivité et de rentabilité par rapport au niveau national ?**

Elles n'ont pas à rougir car elles sont compétitives.

En termes de volumes et prix, on a des choses comparables au systèmes de l'Ouest. Pourtant, nos exploitations seront toujours désavantagées en terme de climat et de pousse de l'herbe.

Elles n'ont pas non plus les avantages des zones de montagne, avec des stratégies AOP et un prix du lait élevé. Pour maintenir leur rentabilité, les laiteries du département s'orientent vers des prix différenciés, et chaque exploitation doit bien prendre en compte la stratégie de sa laiterie dans sa propre stratégie de développement.

**Les aides PAC sont-elles prises en compte dans le prix de revient ?**

Les aides PAC sont prises en compte dans le prix de revient, comme dans le prix d'équilibre.

